REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DU MONT-DORE

22

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : vendredi 12 septembre 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Dominique BAYOL	Administrateur nommée
Mme Marguerite FILIMOHAHAU	Administratrice élue	Mme Patricia KOPILA	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	Mme Aïcha TURI	Administratrice nommée
Mme Nina Julie	Administratrice élue	M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
		Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE

M. Raphael TOFILI	Administrateur élu	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu	M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé
M. Pételo SAO	Administrateur élu		

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

30 SEP. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

formant la majorité des membres en exercice.

****

Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	9
Nombre de votants :	9

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h05
Mme Vanessa SCHALLER, directrice du CCAS est désigné secrétaire de séance

N° d'ordre : 5

DELIBERATION N° 22 /CCAS/25

Portant habilitation à la Présidente à verser des subventions en faveur de diverses organisations ou associations

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 18 Septembre 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération N°19 /14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N°78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont Dore ;

Vu les commissions permanentes en date du 04 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

30 SEP. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECIDE :

Article 1 : La Présidente est habilitée à verser les subventions aux diverses associations ou organisations détaillées ci-dessous :

- Association d'aide aux personnes âgées du Mont-Dore – AAPAMD : deux cent mille francs (200 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BNC 14889 00006 04584830591 75

- Association les Mamans Roses : cent mille francs (100 000 F), subvention qui sera versée sur le compte BNC 1488900005 0458485413671

- Association L'ACCUEIL : cinq cent mille francs (500 000 F), subvention qui sera versée sur le compte SGCB 18319 06711 40107127017 28

- Association des donneurs de sang bénévoles : cinquante mille francs (50 000 F), subvention qui sera versée sur le compte SG 18319 06711 40635627017 45.

- Collège de Boulari – ULIS : deux cent mille francs (200 000 F), subvention qui sera versée sur compte DGFIP 10071 98501 00001000101 51

Article 2 : La dépense sera inscrite au chapitre 65 Autres charges de gestion courante – article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés – dépenses de fonctionnement du budget 2025.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La Présidente du CCAS, est chargé, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 18 Septembre 2025

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS

Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente

Rusmaeni SANMOHAMAT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE du MONT DORE

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Associations (2)
CCAS (registre et affichage)

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 30.09.2025
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 09.10.2025
Et/ ou publié le 09.10.2025
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
La Directrice / ~~directrice adjointe~~
Prénom et nom
SCHALLER VANESSA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
30 SEP. 2025
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ